

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 30 AVRIL 2026**



Affiché le 05 mai 2026

*L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 25 avril 2026, se sont réunis, salle municipale André Vauvert, sous la présidence de Mme Lenaïc HALLUIN, Maire.*

*Etaient présents : Mme Lenaïc HALLUIN, M. Pascal CARON, Mme Virginie VAUVERT, M. Hubert CASTEL, M. Jocelyn PETIT, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER, Mme Isabelle RENOUEAU, M. Samuel MARIE, Mme Marlène PORTIER, Mme Elina EUDELIN et Mme Karine MOUTIER.*

*Absent(e/s) et excusé(e/s) : M. Raphaël LECOQ (pouvoir à Mme Lenaïc HALLUIN) et M. Franck LIENART (pouvoir à Mme Karine MOUTIER).*

**Approbation du compte-rendu de la séance du 09 avril 2026**

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

**1°) Délibération n°2026-06-01 : Vote des taux d'imposition de la fiscalité communale applicables en 2026**

**2°) Délibération n°2026-06-02 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2026**

**3°) Délibération n°2026-06-03 : Vote du Budget Primitif pour l'année 2026**

**4°) Délibération n°2026-06-04 : Désignation des délégués à la Communauté de communes pour la compétence Assainissement**

**5°) Délibération n°2026-06-05 : Application informatique pour les communications communales – Présentation des offres et devis**

**6°) Délibération n°2026-06-06 : Nouveau blason communal – Validation de la proposition de la Commission Communication**

**7°) Délibération n°2026-06-07 : Construction d'une aire de jeux dans l'ancienne cour d'école maternelle - Modification du devis**

**8°) Délibération n°2026-06-08 : Plan départemental de lutte contre le frelon asiatique – nouvelle tarification pour l'année 2026**

**Questions diverses :**

**Participation citoyenne : présentation du dispositif**

**Règles de circulation et de priorité Rue du Temple / Route de Courseulles**

**Communauté de communes Cœur de Nacre : désignation des conseillers municipaux invités dans les Commissions intercommunales**

**Réparation Toiture salle André Vauvert : choix de l'entreprise**

**Conseil municipal obligatoire le vendredi 5 juin 2026 : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 (trois titulaires et trois suppléants)**

**DEMANDES D'AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :**

**Personnel communal : agent de renfort services techniques AIRE Environnement**

**Devis pour le tracteur KUBOTA**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Mme Virgine VAUVERT se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, sa désignation est acceptée à l'unanimité (quinze voix pour).

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 avril 2026 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (quinze voix pour).

Demande d'ajouts à l'ordre du jour :

Madame la Maire demande l'autorisation de faire inscrire à l'ordre du jour des délibérations :

- Signature d'une convention avec AIRE Environnement pour recruter temporairement un agent de remplacement aux services techniques :  
Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité (quinze voix pour).
- Choix et validation du devis pour le remplacement du plateau porte-lames du tracteur-tondeuse KUBOTA :  
Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité (quinze voix pour).

**1°) Délibération n°2026-06-01 : Vote des taux d'imposition de la fiscalité communale applicables en 2026**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal les impositions et les taux votés pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,88 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %

Madame la Maire informe ensuite le Conseil municipal des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2026 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 622 500  
*Bases d'imposition 2025 : 618 572 / + 0,63 %*
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 36 900  
*Bases d'imposition 2025 : 36 577 / + 0,88 %*
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19 800  
*Bases d'imposition 2025 : 22 807 / - 15,19 %*

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,**

**VOTE les taux d'impositions des taxes directes communales pour l'année 2026 suivants :**

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,88 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,56 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %**

**2°) Délibération n°2026-06-02 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2026**

Madame la Maire présente les demandes de subventions reçues pour l'année 2026 et rappelle les demandes de subventions attribuées en 2025.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

DÉCIDE d'attribuer aux associations pour l'année 2026 les subventions de fonctionnement suivantes :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Attribué 2025</b>	<b>2026</b>
ASSOCIATION COEUR DE NACRE ENTRAIDE	795,00 €	890,00 €
ASSOCIATION ROUTE SERGE SAINT	80,00 €	50,00 €
ASSOCIATION ROUTE SERGE SAINT (exceptionnelle)	150,00 €	-
WESTLAKE BROTHERS'SOUVENIR	250,00 €	250,00 €
COMITÉ JUNO	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATION OMNI-SPORTS COLLEGE	150,00 €	200,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €	200,00 €
MOTO-CLUB DE BASLY	3 000,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION LA DAME BLANCHE	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES BASLY'MOUV	1 000,00 €	Différée
ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES BASLY'MOUV (exceptionnelle)	500,00 €	Différée
<b>TOTAL COMMUNE</b>	<b>6 425,00 €</b>	<b>3 190,00 € (Provisoire)</b>

**AUTORISE** Madame la Maire à faire procéder au mandatement des sommes attribuées.

### **3°) Délibération n°2026-06-03 : Vote du Budget Primitif pour l'année 2026**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget primitif pour l'année 2026 qui s'équilibre de façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 859 302,67 €

Recettes : 859 302,67 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 378 295,22 €

Recettes : 378 295,22 €

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,**

**APPROUVE le budget primitif de l'année 2026 exposé ci-dessus au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.**

**4°) Délibération n°2026-06-04 : Désignation des délégués à la Communauté de communes pour la compétence Assainissement**

Madame la Maire rappelle la délibération relative aux désignations des délégués communaux dans les instances syndicales auxquelles la Commune a délégué compétence.

Madame la Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder de nouveau à la désignation des délégués en charge des compétences Eau Potable et Assainissement. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les compétences eau potable et assainissement ont été déléguées aux Communautés de communes (délibération du 22 juillet 2025), c'est Cœur de Nacre qui représente la Commune à Eau du Bassin Caennais et au S.M.A.R.T. (jusqu'à la fin de l'année).

Ainsi, les délégués pour ces compétences doivent être désignés en tant que délégués de la Communauté de communes.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal les multiples dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en fonction du type d'instance concernée.

Si le conseil municipal doit procéder au scrutin secret à l'élection des délégués et à la majorité absolue des suffrages, il peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze suffrages,**

**VOTE la désignation en qualité de représentant de la Commune de Basly pour les compétences Eau Potable et Assainissement à la Communauté de Communes Cœur de Nacre :**

**1 Mme Catherine FOULON**

**2 M. Samuel MARIE**

**5°) Délibération n°2026-06-05 : Application pour les communications communales – Présentation des offres et devis**

Madame la Maire, à la demande de la Commission Communication, présente les solutions pour l'envoi de messages à la population et les tarifs pratiqués.

La solution de l'application « PANNEAUPOCKET » est l'offre économiquement la plus avantageuse : son fonctionnement, ses modalités d'utilisation et les différentes formules d'abonnements sont présentées au Conseil municipal.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables et une abstention,**

**VALIDE la signature pour un abonnement à l'application PANNEAUPOCKET pour deux années avec l'option « PanneauPocket+ » pour un montant total de 550,00 € HT / 660,00 € T.T.C. (six cent soixante euros toutes taxes comprises).**

**AUTORISE Madame la Maire à faire procéder au mandatement de (s / la) facture (s) correspondante (s).**

**6°) Délibération n°2026-06-06 : Nouveau blason communal – Validation de la proposition de la Commission Communication**

Madame la Maire revient sur les travaux de la Commission Communication et de Monsieur LECOQ, Conseiller municipal délégué à la Communication rapporteur de la Commission, tendant à l'adoption d'un nouveau blason.

La proposition de Monsieur LECOQ recueille l'assentiment unanime du Conseil municipal qui le félicite pour son travail.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par cinq votes favorables et dix votes pour différer la délibération,**

**DEMANDE que les dernières modifications proposées soient apportées au blason avant son adoption définitive.**

**7°) Délibération n°2026-06-07 : Construction d'une aire de jeux dans l'ancienne cour d'école maternelle - Modification du devis**

Madame la Maire rappelle le devis validé lors de la séance du 9 avril 2026 et explique avoir été recontactée par la société SYNCHRONICITY pour une remise à niveau du devis établi en octobre 2025 validé par le Conseil Municipal pour un montant de 30 267,00 € H.T. / 36 320,40 € T.T.C. (trente-six mille trois cent vingt euros et quarante centimes toutes taxes comprises).

La nouvelle proposition de SYNCHRONICITY, pour fourniture et pose des mêmes équipements, est la suivante : 30 515,46 € H.T. / 36 618,55 € T.T.C. (trente-six mille six cent dix-huit euros et cinquante-cinq centimes toutes taxes comprises).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables et une abstention,**

**VALIDE le devis revalorisé de la société SYNCHRONICITY pour la construction d'une aire de jeux (trois modules) dans la cour de l'ancienne école maternelle Route de Fontaine-Henry au prix de 30 515,46 € H.T. / 36 618,55 € T.T.C. (trente-six mille six cent dix-huit euros et cinquante-cinq centimes toutes taxes comprises).**

**AUTORISE Madame la Maire à signer le devis et à faire procéder au mandatement de (s / la) facture (s) correspondante (s).**

**8°) Délibération n°2026-06-08 : Plan départemental de lutte contre le frelon asiatique – nouvelle tarification pour l'année 2026**

Madame la Maire donne lecture du courrier de la FREDON Normandie en charge du Plan départemental du plan de lutte contre le frelon asiatique (arrêté préfectoral du 7 février 2022).

Le Conseil Départemental, jusqu'alors partiellement co-financeur de la lutte, a décidé de ne plus participer financièrement à la destruction des nids (secondaires) contre le désormais appelé « frelon à pattes jaunes ».

La FREDON rappelle l'intérêt de participer au plan collectif de lutte pour s'assurer de la conformité des destructions et de l'uniformité des tarifs pratiqués par les professionnels.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par huit votes favorables \*,**

**DÉCIDE de prendre en charge, pour l'année 2026, la destruction des nids secondaires de frelons asiatiques dits frelons à pattes jaunes à hauteur de 70 %, les 30 % restants seront acquittés par le propriétaire du terrain sur lequel se situe le nid secondaire.**

*\* Six votes pour une prise en charge à hauteur de 50 % Commune / 50 % propriétaire du terrain et un vote pour une prise en charge communale à 100 %.*

**9°) Délibération n°2026-06-09 : Personnel communal : Signature d'un contrat avec**

## **AIRE Environnement pour recruter temporairement un agent de remplacement aux services techniques**

Madame la Maire rappelle l'absence d'un des trois agents des services techniques dont l'activité est par nature plus importante pendant la période estivale.

Bien qu'il soit possible de recruter directement un agent en remplacement ou pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité, Madame la Maire propose au Conseil municipal de faire appel aux services de l'association locale AIRE Environnement pour qu'un troisième agent soit présent à compter du 18 mai à raison de 33 heures hebdomadaires jusqu'au 30 juin 2026, pour une facturation de 24,88 € horaires, frais d'adhésion à AIRE à ajouter, pour un montant total hebdomadaire de 821,04 €.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,**

**VALIDE la proposition de recrutement temporaire d'un agent technique remplaçant mis à disposition par AIRE Environnement pour 33 heures hebdomadaires pour un montant hebdomadaire de 821,04 €.**

**AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat avec AIRE Environnement.**

## **10°) Délibération n°2026-06-10 : Choix et validation du devis pour le remplacement du plateau porte-lames du tracteur-tondeuse KUBOTA**

Madame la Maire demande à Monsieur CARON, Premier-Adjoint et Monsieur MARIE de présenter les devis pour le remplacement du plateau porte-lames du tracteur KUBOTA utilisé par les services techniques.

Il est proposé de faire l'acquisition d'un plateau d'occasion reconditionné, avec un « kit mulching » et des lames « mulching » neufs proposé par la société JAMOTTE Motoculture au prix de 2 518,50 € H.T. / 3 022,50 € T.T.C. (trois mille vingt-deux euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,**

**VALIDE le devis de la société JAMOTTE Motoculture pour fourniture d'un plateau porte-lames pour le tracteur KUBOTA, reconditionné, avec un « kit mulching » et des lames « mulching » neufs au prix de 2 518,50 € H.T. / 3 022,50 € T.T.C. (trois mille vingt-deux euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).**

**AUTORISE Madame la Maire à signer le devis et à faire procéder au mandatement de (s / la) facture (s) correspondante (s).**

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

### **■ Participation citoyenne : présentation du dispositif**

Madame la Maire présente au Conseil municipal les principes du dispositif « Participation Citoyenne » et rappelle les différentes occurrences au cours desquelles il aurait été bénéfique à la population.

Le Conseil municipal donne son accord de principe et propose de convier les représentants de la Gendarmerie Nationale à une prochaine séance de conseil municipal.

### **■ Règles de circulation et de priorité Rue du Temple / Route de Courseulles :**

Madame la Maire rappelle les différentes possibilités envisagées pour améliorer encore les conditions de sécurité des riverains. Il est proposé d'organiser une réunion publique de quartier pour décider des derniers aménagements et d'éventuels changements des règles de circulation.

■ Communauté de communes Cœur de Nacre : désignation des conseillers municipaux invités dans les Commissions intercommunales :

Madame la Maire rappelle l'absolue nécessité de participer aux travaux de la Communauté de Communes au sein de ses différentes commissions.

Après rappel du fonctionnement des commissions et des vice-présidents en charge de leurs travaux, se proposent pour assister aux commissions :

COMMISSION MOBILITES, TRANSITION ECOLOGIQUE, GEMAPI, PREVENTION DES CRISES			
Conseillers municipaux :	Lenaïc HALLUIN	Raphaël LECOQ	Hubert CASTEL
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI			
Conseillers municipaux :			
COMMISSION FINANCES			
Conseillers municipaux :	Pascal CARON	Isabelle RENOUARD	
COMMISSION ENFANCE ET ACTION SOCIALES			
Conseillers municipaux :	Catherine FOULON	Virginie VAUVERT	
COMMISSION URBANISME ET HABITAT			
Conseillers municipaux :	Pascal CARON	Samuel MARIE	
COMMISSION PREVENTION ET GESTION DES DECHETS			
Conseillers municipaux :	Franck LIENART	Jocelyn PETIT	
COMMISSION CULTURE ET LOISIRS			
Conseillers municipaux :	Patrice BOURDIN	Isabelle RENOUARD	Karine MOUTIER
COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT			
Conseillers municipaux :	Catherine FOULON	Samuel MARIE	

■ Réparation de la toiture salle André Vauvert : choix de l'entreprise

Madame la Maire informe le Conseil municipal avoir signé le devis de la SARL LORIN Couverture au prix de 292,00 € HT / 350,40 € TTC.

■ Terrain de sports :

Madame la Maire souhaite revenir sur les activités proposées au terrain de sports. Sont évoqués le démontage d'un arceau d'un panneau de basket menaçant de se décrocher, les contrôles périodiques obligatoires, l'état général du terrain de tennis et les difficultés persistantes entre certains utilisateurs des installations et certains riverains environnants.

Madame MAUGER, Conseillère municipale, propose qu'un nettoyage du revêtement du terrain de tennis soit réalisé par une entreprise spécialisée.

■ Animaux de basse-cour :

Madame la Maire revient sur une nouvelle attaque d'animaux de basse-cour dans une propriété privée close. Les propriétaires sont invités à prendre toutes dispositions qu'ils

jugeront utiles pour la protection de leurs animaux : une nouvelle communication sera assurée.

■ Viste du musée Radar de Douvres :

Monsieur CARON, Premier-Adjoint, informe le Conseil municipal qu'un habitant de la Commune est bénévole au sein de l'association du musée de la station radar de la Deuxième guerre mondiale de Douvres-la-Délivrande. Cet habitant propose de faire visiter le musée et les installations au Conseil municipal ; lequel fait part de son accord immédiat.

■ Commission Animations :

Monsieur PETIT, Conseiller municipal délégué aux animations, décline les différentes animations envisagées et explique qu'un projet de fête de village aux environs du 14 juillet est à l'étude.

■ Permanences des élus :

Madame MOUTIER, Conseillère municipale, rappelle la proposition de tenir, à des horaires à définir, des permanences des élus. Un planning sera établi et diffusé prochainement.

■ Bibliothèque :

Monsieur BOURDIN, Conseiller municipal, évoque les activités proposées à la bibliothèque et s'interroge sur les actions à mettre en place pour améliorer leur promotion et le nombre de participants.

■ Projets de structure dédiée à la petite enfance :

Madame VAUVERT, Deuxième-Adjoint, relate les rencontres avec des professionnel(le)s de la petite enfance et les premières conclusions sur la faisabilité des différents projets.

**Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance aura lieu le vendredi 5 juin 2026 à 20 heures 30, salle André Vauvert.**

***La séance est levée à 23 heures 50 minutes.***